

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 19 AOUT 2024**

<p>Décisions du Maire n°005/2024</p>	<p>Budget principal Mme le Maire informe le conseil municipal de dépenses engagées : - diagnostic amiante et plomb pour le foyer club - renouvellement de mobilier dans la salle du conseil municipal - achat d'un four micro-ondes et d'un congélateur pour le foyer-club haut - achat d'éléments de rangement pour les archives et de meubles pour l'école - achat d'un abri de stockage extérieur pour l'école - fourniture et pose d'un city-stade et aménagement de piste - achat de matériel pour la réalisation de 2 coffrets électriques</p> <p>L'assemblée prend acte de ces décisions prises par le Maire suite à une délégation du conseil municipal au Maire.</p>	
<p>Délibération n°2024/033</p>	<p>Aménagement du Centre-Bourg : convention de mission d'accompagnement avec le C.A.U.E. 87 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) Dans le cadre d'une dynamique de revitalisation de Centre-Bourg et afin d'avoir une réflexion plus globale, Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer une convention avec le C.A.U.E 87 pour une mission d'accompagnement sur une réflexion d'aménagement du Centre-Bourg. Cette convention annule et remplace celle signée le 10 octobre 2023 avec le CAUE 87 concernant l'aménagement des abords de la salle polyvalente</p>	<p>Approuvée à l'unanimité</p>
<p>Délibération n°2024/034</p>	<p>Convention fourrière avec la SPA de LIMOGES Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer pour l'année 2024, une convention fourrière avec la SPA de LIMOGES pour l'enlèvement et la garde des animaux errants sur la voie publique</p>	<p>Approuvée à l'unanimité</p>
<p>Délibération n°2024/035</p>	<p>SYGESBEM : Convention d'assistance à l'entretien et à la construction dans le cadre d'une mutualisation des services relative au programme d'amélioration des voies communales – année 2024 Suite aux travaux de réfection de la VC n°9 « Les petits Breuils » programmés dans le cadre de la mutualisation des services avec le SYGESBEM Le Conseil municipal, autorise Mme le Maire à signer cette convention avec le SYGESBEM pour l'année 2024.</p>	<p>Approuvée à l'unanimité</p>
<p>Délibération n°2024/036</p>	<p>Approbation des statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche (CCHLeM) Suite au transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2025 et de la compétence eau au 1^{er} janvier 2026 à la CCHLeM, le conseil communautaire de la CCHLeM, par délibération en date du 24 juin 2024, a approuvé ses nouveaux statuts Le Conseil municipal approuve les statuts de la CCHLeM</p>	<p>Approuvée par 8 voix pour et 7 abstentions</p>
<p>Délibération n°2024/037</p>	<p>Marché alloti de travaux d'assainissement à Noussat – Sissac et Avenue du stade – Choix des entreprises Suite à un appel d'offres lancé selon la procédure d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de restructuration des réseaux d'assainissement de Sissac, Avenue du Stade et pour la réalisation d'une nouvelle station d'épuration à Noussat , et au vu du rapport d'analyses des offres établi par VRD'Eau Le Conseil municipal, retient les entreprises suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Lot n°1 réseaux Sissac : Ent. SOTEC pour 135 009.08 € HT • Lot n°2 réseaux Av. du Stade : Ent SADE pour 101 357.22 € HT • Lot n°3 station Noussat : Ent. SOTEC pour 119 000.40 € HT et autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ces marchés</p>	<p>Approuvée à l'unanimité</p>

Délibération n°2024/038	<p>Approbation du règlement intérieur de la garderie Afin de prendre en compte la nouvelle organisation scolaire à la rentrée 2024 : plus d'école le mercredi matin et sortie des élèves à 16h30 (La gratuité de la garderie se fera de 8h30 à 9h et de 16h30 à 16h45)</p> <p>Le Conseil municipal, approuve le nouveau règlement intérieur de la garderie municipale applicable à compter de la rentrée scolaire 2024-2025.</p>	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2024/039	<p>Admission de titres en créances éteintes Suite à la décision en date du 23 mars 2024 de la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Vienne d'effacer les dettes de 2 foyers (dettes cantine/garderie),</p> <p>Le conseil municipal décide d'admettre en créances éteintes des titres de recettes pour un montant global de 680.00 €</p>	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2024/040	<p>Participation allouée aux familles pour les enfants domiciliés sur la commune et fréquentant l'école de musique de BELLAC – 1^{er} trimestre année scolaire 2024-2025 Au vu des tarifs appliqués par la commune de BELLAC pour le 1^{er} trimestre 2024-2025 concernant l'école de musique, (école pour laquelle une réflexion est engagée pour son transfert à la communauté de communes)</p> <p>Le conseil municipal décide de verser pour le 1^{er} trimestre 2024-2025, une participation aux familles domiciliées sur la commune et dont les enfants mineurs (- de 18 ans au 01.09.2024) sont inscrits à l'école de musique de BELLAC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jardin musical, Eveil et Pré-solfège : 50 € - Formation musicale et instrumentale : 100 € - Formation musicale ou instrumentale : 60 € - Atelier créatif handi-musique : 30 € 	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2024/041	<p>G.V.A. (Groupe de Vulgarisation Agricole) de Mézières sur Issoire et BELLAC et Association Haut Galop Limousin – attribution d'une subvention 2024 Suite aux demandes de subventions soumises à l'assemblée,</p> <p>Le conseil municipal décide de verser une subvention de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50 € au G.V.A. de Mézières sur Issoire et Bellac - 200 € à l'association Haut Galop Limousin pour l'épreuve sportive internationale de tir à l'arc à cheval qui aura lieu du 17 au 24 août 2024 sur le domaine de Gauchoux 	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2024/042	<p>Fondation du Patrimoine – Appel au don pour la préservation du village martyr d'Oradour/Glane Les ruines du village martyr d'Oradour/Glane, haut lieu de mémoire de la 2nde guerre mondiale, soumises aux intempéries et aux effets du temps, nécessitent de gros travaux conservatoires.</p> <p>Le conseil municipal décide de faire un don de 200 € pour la restauration du village martyr d'Oradour/Glane</p>	Approuvée à l'unanimité

Le tableau récapitulatif des délibérations prises en conseil municipal lors de la séance du 19 août 2024 a été affiché et publié le 23 août 2024 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du C.G.C.T.

Mme le Maire
Patricia MARCOUX LESTIEUX

